



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°10

Séance extraordinaire du jeudi 12 décembre 2013 à 19 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour : *(modifié en cours de séance)*

Partie officielle : présentation du plan spécial « Derrière-le-Château »

Partie officielle :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2013
3. Nomination d'un membre de la commission de l'environnement et du développement durable, en remplacement de Yannick Butin, élu au Conseil communal
4. Nomination d'un membre de la commission des sites de loisirs et des espaces publics, en remplacement de Kevin Amstutz, démissionnaire
5. Nomination d'un délégué au conseil intercommunal de l'EORÉN, en remplacement de Yannick Butin (PLRT), élu au Conseil communal
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du Règlement général de commune, du 19 février 2009
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'une subvention au « Jardin d'enfants Bidibul »
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du plan spécial « Derrière-le-Château »
9. Motion cosignée par les présidents et chefs de groupe PLRT et PSLT, intitulée « Le Conseil général invite le Conseil communal à rétablir dans le cadre du projet d'écoquartier social Agora et de la société anonyme Sanaforum Holding SA, la réalité du dossier au travers d'un rapport d'information à déposer auprès du Conseil général d'ici au 12 juin 2014 »
10. Projet de résolution des conseillers généraux Yannick Butin et Florian Bulliard (PLRT), délégués à Midnight La Tène, au sens de l'art. 73 RGC
11. Interpellation du parti Libéral-Radical de La Tène relative au respect des droits politiques par l'Exécutif laténien dans le cadre des votations communales
12. Lettres et pétitions
13. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
14. Divers

* * * * *

Partie officielle : présentation du plan spécial « Derrière-le-Château »

Le conseiller communal **Daniel Rotsch** signale que la présentation du plan spécial « Derrière-le-Château » (point à l'ordre du jour de cette séance) sera faite par Stéphanie Skartsounis (bureau d'aménagistes GTU) qui donnera tous les détails complémentaires sur la documentation complète que vous avez reçue et sur les questions qui touchent plus particulièrement l'aménagement du territoire et par Stéphane Buri (promoteur de la société Magnum) qui vous donnera également des détails pour sa part.

En principe, il y aura une présentation de 10 à 15 minutes qui sera faite par ces deux personnes sur ce plan spécial ; ensuite, il y aura aussi un espace de 10 à 15 minutes ouvert aux questions. Merci de limiter vos questions à des aspects plus techniques que politiques puisque ces personnes ne pourront pas vous répondre sur l'aspect politique du dossier.

Sans attendre, il leur donne la parole.

Stéphanie Skartsounis et **Stéphane Buri** présentent et commentent le plan spécial « Derrière-le-Château » (Cf. document annexé).

Questions / réponses

Gérard Gremaud (PSLT) souhaite connaître la surface habitable de ces logements ou villas.

Stéphane Buri répond qu'il s'agit de villas de 5.5 pièces qui ont une surface nette habitable de 155 m² et un cube SIA de 666 m³ par habitation.

Alain Maurissen (PSLT) signale qu'il y a déjà des maisons qui sont construites dans ces 60 mètres. Est-ce que l'on doit les noyer ?

Stéphanie Skartsounis répond par la négative parce qu'elles bénéficient de la situation acquise. Sinon, l'on pourrait noyer beaucoup de maisons en Suisse ; il y a des gazoducs qui passent dans les centres de villes, etc. En fait, c'est pour les planifications à venir et surtout sur les visions de zones à venir. Il est sûr que dès qu'il y aura un gazoduc, les études de risques seront systématiquement mises en place.

Laurent Suter (GCD-PDC) signale qu'il a été parlé d'un remblai de 50 cm. Est-ce que cela veut dire que le niveau 0 est 50 cm plus haut que le niveau actuel ?

Stéphane Buri répond que le principe du remblayage est de dégrapper la terre végétale sur une épaisseur de 30 cm ; ensuite de cela, on remblaie avec 50 cm de terre compactée, puis encore 20 cm. On remblaie de moins 30 (niveau existant) de 70 cm. On a encore 20 cm de mise à porte pour les matériaux isolants pour permettre de faire les radiers des fondations antigel.

Stéphanie Skartsounis précise que ce site présente un danger d'inondation mais comme on un remblaie 70 cm sous les maisons, il n'y a aucun risque. En revanche, avec les aménagements extérieurs et l'état communautaire, là il y a un risque d'inondation assez important, mais des travaux ont déjà été effectués pour limiter les dangers d'inondation.

Nicolas Krügel (GCD-PLRT) aimerait savoir à combien de temps est estimée la durée des travaux ainsi que celle de la commercialisation de ces 33 habitations.

Stéphane Buri répond que pour la commercialisation, on va essayer de faire le plus vite possible. Il y a déjà des gens qui sont intéressés mais en l'état actuel on ne peut pas aller plus en avant. Ensuite, on va travailler en étapes (étapes A et B) plus ou moins simultanément puis on suivra avec les équipements et les étapes C, D et E. La durée du chantier est difficile à estimer mais il pense environ 2 à 3 ans.

Ted Smith (GCD-PLRT) souhaite connaître la gamme de prix pour ces maisons.

Stéphane Buri répond que l'on a une fourchette de prix entre 780'000 et 900'000 francs par unité, tout compris (terrain, construction, aménagements extérieurs) mais cela reste encore à affiner.

Ted Smith (GCD-PLRT) demande si l'aménagement de la zone de loisirs, de détente, est prévu dans le projet.

Stéphane Buri répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, **Daniel Rotsch** remercie Stéphanie Skartsounis, aménagiste, et Stéphane Buri, architecte et promoteur, ainsi que les personnes qui ont posé des questions. Il espère que vous aurez eu des éclaircissements supplémentaires aux documents distribués. La suite de la discussion se déroulera durant la partie officielle.

* * * * *

Partie officielle

Le président Michel Montini (GCD-PLRT) ouvre la séance extraordinaire du 12 décembre 2013 à 19 h 35. Nous avons un certain nombre d'excusés ou en retard, notamment Martin Eugster, Sylvie Fassbind et Eric Flury puisqu'ils ont été appelés à participer à la réception officielle de notre président de la Confédération. Il donne la parole à Marie Dubois Passaplan pour l'appel.

1. Appel

La secrétaire Marie Dubois Passaplan (ELT) procède à l'appel comme suit :

36 présents, 3 excusés : Bruno Gomes (PSLT), Pierre-Olivier Maire (ELT) et Sébastien Reclaru (ELT) ; sont annoncés en retard Sylvie Fassbind (PSLT) et Eric Flury (PSLT).
La majorité est donc fixée à 19.

Le président remercie Marie Dubois Passaplan. Avant de passer au point suivant (adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2013), une prise de parole a été demandée pour la présentation des nouveaux conseillers généraux. Il donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT) en rappelant à tous les intervenants de bien parler dans le micro, la technique nous y obligeant.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Conformément à la tradition, j'ai le plaisir de vous présenter le nouveau conseiller général de l'Entente de La Tène, Kamel Ghnaïa.

Kamel est marié et père de deux enfants. Après sa scolarité et l'obtention du bac à Carthage, il poursuit ses études à l'école hôtelière à Tunis au début des années 80. Il reprendra les études au début des années 90 à l'école professionnelle de Colombier. Kamel est actuellement chef de projets média, courtier en publicité. Depuis bientôt 2 ans, il apporte un peu de son soleil natal dans les rangs de l'Entente de La Tène. ».

- Applaudissements -

Le président remercie Pascal Vaucher et souhaite la bienvenue à Kamel Ghnaïa parmi nous. Il donne maintenant la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT) pour ses présentations.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme j'ai deux nouveaux conseillers généraux à présenter, je vais tenter de vous présenter le premier, façon « questions pour un champion ». A vous de deviner de qui il

s'agira. Je présenterai ensuite le second de manière un peu plus ordinaire. Voici notre premier conseiller général à découvrir :

Je suis né un 1^{er} mars, comme notre chère République & Canton de Neuchâtel.

Avide de savoirs, j'ai rencontré ma future épouse lors de l'une de mes formations en terre helvétique.

Fribourgeois de la commune de Russy, j'ai tout d'abord appris les mathématiques dans l'idée de les enseigner.

Puis, j'ai bifurqué vers l'électronique et les microtechniques, me rapprochant logiquement du cœur de cette industrie, Neuchâtel.

J'ai aujourd'hui la responsabilité de la coordination informatique pour Microcity.

Père d'un enfant, vous me connaissez également comme un amoureux inconditionnel des maisons en pierre naturelle dont je m'occupe avec passion et soin du détail. Cela m'a d'ailleurs valu de gagner un 1^{er} prix de la maison la mieux fleurie du village.

Vous ne m'avez toujours pas reconnu ?

Si j'ajoute que je suis né à Rabat en 1958, où j'ai grandi jusqu'à y achever un diplôme universitaire, vous ne vous tromperez pas. Je suis Hassan Laaroussi.

- Applaudissements -

Puisqu'il n'y a plus de suspense, je vais maintenant vous présenter Arianit Pira.

Si Arianit était une couleur, il serait le blanc, celui de l'uniforme d'infirmière-chef que sa maman portait à l'hôpital central de Prishtina.

Si Arianit était une discipline, il serait l'histoire et la géopolitique, une discipline qu'enseignait son père à l'université de Prishtina tout comme l'un de ses hobbies de toujours.

Si Arianit était une qualité, il serait la volonté, de celle qui vous fait avancer malgré les obstacles de la langue française apprise à 15 ans en débarquant de Prishtina en 1992, de celle qui faut pour apprendre puis briller à ses examens d'apprentissage.

Si Arianit était une pièce de la maison, il serait la cuisine, un endroit où il a appris son métier et où il aime découvrir, créer, avancer. Ceci aussi bien à l'Auberge d'Auvernier du temps de Tabouriech, que lors du lancement du département restauration au CPLN ou encore à la tête du restaurant du centre sportif de Couvet, les seules années durant lesquelles l'établissement a été profitable. Ou enfin au restaurant de la Gare à Marin exploité pendant 5 ans.

Si Arianit était une affiche, celle de la Mobilière, son employeur actuel, avec ses « Chère Mobilière... » qui occupent un terrain médiatique depuis quelques lustres.

Et enfin si Arianit était une chanson, il serait « J'ai dix ans » d'Alain Souchon, une chanson que l'aîné de ses enfants peut fièrement réciter et que son cadet devra encore attendre trois printemps pour fredonner. ».

- Applaudissements -

Le président remercie Nicolas Krügel et souhaite la bienvenue à Hassan Laaroussi et Arianit Pira parmi nous.

S'agissant de l'ordre du jour, **le président** signale que nous avons reçu une question écrite de l'Entente de La Tène (déposée sur les pupitres) concernant la participation de la commune à la société SanaForum. Elle nous est parvenue en temps utile, c'est-à-dire dans un délai de 48 heures précédant la présente séance. A son sens, on peut l'inscrire à l'ordre du jour. Selon le règlement de commune, elle doit figurer en même temps que les interpellations. Elle sera donc positionnée en place 12, immédiatement après l'interpellation du parti libéral-radical et avant les lettres et pétitions, qui seront en position 13, les communications en position 14 et les divers en position 15.

La parole n'étant pas demandée, la modification de l'ordre du jour est ainsi acceptée.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2013

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre de la commission de l'environnement et du développement durable, en remplacement de Yannick Butin, élu au Conseil communal

Le président donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT) qui propose Hassan Laaroussi (GCD-PLRT), élu tacitement.

- Applaudissements -

Le président remarque qu'il manque un questeur, Sébastien Reclaru étant toujours à l'étranger. **Kamel Ghnaïa** (ELR) le remplacera.

- Applaudissements -

4. Nomination d'un membre de la commission des sites de loisirs et des espaces publics, en remplacement de Kevin Amstutz, démissionnaire

Le président donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT) qui propose Arianit Pira (GCD-PLRT), élu tacitement.

- Applaudissements -

5. Nomination d'un délégué au conseil intercommunal de l'EORÉN, en remplacement de Yannick Butin (PLRT), élu au Conseil communal

Le président donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT) qui propose Heinz Hoffmann (GCD-PLRT), élu tacitement.

- Applaudissements -

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du Règlement général de commune, du 19 février 2009

Le président donne la parole au conseiller communal **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Ce rapport propose d'adapter notre règlement de commune en trois phases. Il s'agit premièrement de l'adaptation de l'art. 46 actuel pour la transmission de documents, où chaque conseiller pourra dorénavant choisir comment il veut recevoir la documentation nécessaire à chacune des séances du Conseil général, sous forme électronique et/ou papier.

La deuxième adaptation concerne l'art. 164 ; en cas d'urgence, le Conseil communal informera la commission financière le plus rapidement possible d'un accord financier non convenu.

La troisième adaptation à l'art. 37 concerne une coquille sémantique où il y avait un doublement dans le libellé.

Le Conseil communal souhaite que le règlement de commune puisse être corrigé tel que proposé.

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT) pour la commission réglementaire.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission réglementaire s'est réunie le lundi 18 novembre et le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du règlement de commune figurait à l'ordre du jour de cette séance.

La commission a bien noté que c'est l'article 164 qui aurait dû être mentionné dans le rapport du Conseil communal en lieu et place de l'article 163, cette coquille évidente a donc été rectifiée en séance.

La commission remercie le Conseil communal pour son travail et plus particulièrement pour le soin apporté à la rédaction et à l'argumentation de ce rapport.

La commission a noté que ses prises de position ont bien été entendues par le Conseil communal et vous transmets ses prises de positions point par point :

Art. 37 : la commission réglementaire est unanimement d'accord sur les corrections proposées par le Conseil communal mais s'interroge sur la nécessité de soumettre des « corrections typographiques mineures » à l'approbation du Conseil général.

Art. 46 : la rédaction du Conseil communal dans son rapport est conforme aux prises de position de la commission réglementaire.

Art. 164 (en place de 163 dans le rapport) : la rédaction du Conseil communal dans son rapport est conforme aux prises de position de la commission réglementaire.

En conséquence de quoi, la commission réglementaire soutient à l'unanimité le rapport du Conseil communal.

La commission a également longuement discuté des articles connexes à l'article 164, soit les articles 162 et 163.

Il a été relevé que dans diverses interventions écrites ou orales lors des derniers Conseils généraux, reproche a été fait aux autorités communales de ne pas avoir sollicité le préavis de la commission financière avant de procéder à des dépenses non budgétisées, mais inférieures à 30'000 francs et donc dans la limite de compétence financière du Conseil communal selon l'article 163.

Une longue discussion a eu lieu sur ce sujet.

L'administrateur communal a défendu le point de vue que l'art. 163 donne la compétence au Conseil communal d'engager des dépenses inférieures à 30'000 francs sans demander le préavis de la commission financière mais que celle-ci doit seulement être informée. Il a fait remarquer que le passage par la commission financière alourdirait et ralentirait le processus d'engagement de telles dépenses.

Le président de commune a fait remarquer que le mode de fonctionnement du Conseil communal durant les dernières législatures était de ne pas demander le préavis à la commission.

Les membres de la commission ont néanmoins relevé que dans ce cadre, la commission financière est consultative et n'émet qu'un « préavis ». Donc si la commission financière devait être saisie (sujet du débat), ceci n'empêcherait en aucune façon le Conseil communal, s'il le jugeait nécessaire, d'utiliser sa compétence financière contre un préavis négatif de la commission financière. Mais il est évident que dans ce cas il devrait rendre compte au niveau politique de sa décision.

S'en tenant à une lecture juridique du texte, la commission est d'avis que le préavis de la commission financière n'est pas exigé.

Mais, s'en référant aux diverses interventions dont il a été fait état ci-dessus, la commission s'interroge sur la possibilité d'une lecture divergente faite par certains conseillers généraux et se demande si cette interprétation est conforme aux vœux du Législatif.

La commission a donc décidé de faire état de ses délibérations concernant l'article 163 et de vous poser la question suivante :

Y a-t-il lieu de prévoir à l'article 163 un alinéa similaire à l'alinéa 2 de l'art 164, c'est-à-dire « Il sollicite si possible l'avis de la commission financière ».

Afin que les partis et groupe politiques puissent prendre position sur cette question, le rapporteur a pris la liberté de diffuser sa proposition de rapport écrit avant la tenue des différentes séances de groupe et avant la clôture du délai de dépôt de propositions. Merci ».

Le président remercie Alain Maurissen et salue l'arrivée de notre vice-présidente Sylvie Fassbind Ducommun (PSLT), invitée à nous rejoindre sur l'estrade. **La majorité est inchangée.** Il donne la parole à **Belul Bajrami** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le rapport du Conseil communal concerne la modification de trois articles.

L'art. 46 dans sa nouvelle version permet une gestion plus écologique de la documentation ; cette nouvelle version est donc bienvenue.

L'art. 164 introduit une amélioration bienvenue de la communication entre le Conseil communal et la commission financière.

Quant à l'art. 37, il s'agit d'une pure question de cosmétique.

Le groupe socialiste, vous l'aurez bien compris, est favorable à ces adaptations et remercie la commission réglementaire pour son travail.

En ce qui concerne la proposition de modification de la commission réglementaire de l'art. 163, comme nous l'avons entendu par son rapporteur, la commission réglementaire souhaite nous consulter sur l'opportunité de travailler à une nouvelle version de l'art. 163 de notre règlement de commune, nouvelle version qui pourrait aller vers un renforcement de la surveillance exercée par le Conseil général sur le Conseil communal.

Notre groupe a estimé que cela n'était pas utile, en raison notamment du fait que la commission financière reçoit régulièrement de la part du Conseil communal le détail des dépenses effectuées au titre de sa compétence financière. Merci Monsieur le président, Mesdames, Messieurs. ».

Le président remercie Belul Bajrami et donne la parole à **Florian Bulliard** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 10 décembre, le groupe centre-droit a considéré les adaptations proposées comme raisonnables et les a acceptées à l'unanimité. ».

Le président remercie Florian Bulliard et donne la parole à **Michel Planas** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de préparation, le groupe de l'ELT a pris connaissance du rapport concernant l'adaptation du règlement général, notamment les articles 46, 163 et 37.

Ces adaptations nous paraissent adéquates. Nous nous sommes toutefois posé la question de savoir si elles ont été soumises au service juridique de l'Etat pour approbation.

Le groupe a lors de sa séance de préparation accepté à l'unanimité ce point de l'ordre du jour. ».

Le président remercie Michel Planas et met au vote l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité.

Le président met au vote l'arrêté du Conseil général relatif à l'adaptation du règlement général de commune, du 19 février 2009, qui est accepté à l'unanimité.

Michel Muster signale que c'est une satisfaction de pouvoir tenir à jour le plus promptement possible notre règlement de commune. Merci beaucoup de votre vote.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'une subvention au « Jardin d'enfants Bidibul »

Le président donne la parole au conseiller communal **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'arrêté concernant le jardin d'enfants Bidibul est arrivé à échéance en juin de cette année. Nous vous proposons de reconduire cet arrêté pour 10 ans afin de lui permettre de poursuivre son activité.

Ce jardin d'enfants offre une alternative aux familles qui n'ont pas forcément besoin d'une prise en charge extrafamiliale pour leurs enfants mais qui souhaitent quand même leur offrir un espace où ils peuvent se socialiser.

Rappelons que pour les enfants placés dans une crèche, chez des parents de jour ou encore en structure parascolaire, la commune dépense chaque année plus de 700'000 francs en subvention aux familles.

Pour les enfants inscrits au Bidibul, institution privée, la commune ne verse que la somme équivalant au loyer, soit 12'000 francs par année, ce qui ne représente pas tout à fait 2% de la somme allouée à nos différentes structures officielles subventionnées.

Nous vous recommandons d'accepter cet arrêté pour que le jardin d'enfants Bidibul puisse continuer de travailler sur notre territoire. ».

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à **Jean Claude Wäfler (ELT)** pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 3 décembre, la commission financière a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention au « Jardin d'enfants Bidibul » de Marin-Epagnier.

Le conseiller communal Michel Muster a précisé que cette association privée pour l'accueil de la petite enfance, qui n'est pas une crèche, propose une alternative intéressante à l'offre publique dont les coûts réels des structures d'accueil pré et parascolaires sont pris en charge par la commune, en fonction du revenu des parents qui y recourent.

Bien qu'une minorité des membres de la commission ait soulevé la question du bien-fondé du subventionnement d'une structure privée, la manifestation majoritaire de l'attachement à l'offre du jardin d'enfants Bidibul a permis l'entrée en matière de l'arrêté.

Un amendement de l'article 3, alinéa 1, a été proposé. Il permet de rester dans le cadre d'une enveloppe budgétaire semblable à celle de ces dix dernières années et de simplifier les modalités de son application, en renonçant à lier le montant du subside à l'évolution du renchérissement annuel. Sa formulation est la suivante :

Le montant de la subvention annuelle se base sur le loyer annuel du Jardin d'enfants Bidibul, mais au maximum à 12'000 francs.

La commission financière a accepté cet amendement par 5 voix contre 1 et 1 abstention.

Ensuite, l'arrêté avec son amendement a été accepté par 4 voix contre 2 et 1 abstention.

La commission financière recommande au Conseil général d'accepter l'arrêté avec son amendement. ».

Le président remercie Jean Claude Wäfler et donne la parole à **Jürg Wunderlin (ELT)**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène a étudié, lors de sa séance de préparation de lundi passé, le rapport concernant cette subvention.

On avait des discussions animées si c'est juste ou pas de subventionner une telle structure privée.

A la fin de la discussion, la majorité des membres de l'ELT a dit soutenir cet arrêté. ».

Le président remercie Jürg Wunderlin et donne la parole à **Patrick Lüthi** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que le Bidibul est une structure importante pour les familles de la commune de La Tène.

Il est à relever que contrairement aux crèches, les parents dont les enfants fréquentent le Bidibul ne se voient pas octroyer de subvention.

Il nous semble dès lors normal que la commune soutienne cette structure privée, afin de maintenir son offre pour l'accueil des jeunes enfants.

Le parti socialiste va donc soutenir unanimement l'amendement proposé par la commission financière. ».

Le président remercie Patrick Lüthi et donne la parole à **Emmanuel Rieder** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Concernant l'octroi d'une subvention au jardin d'enfants Bidibul, le groupe estime que le segment traité par le jardin d'enfants, soit le développement de la créativité et de la socialisation dans des ateliers d'une durée de 2 heures, ne fait pas l'objet d'une offre de la part des structures publiques.

Le jardin d'enfants représente par conséquent une prestation nécessaire à la tranche d'âge des 2 à 4 ans pour un coût à charge de la commune raisonnable.

Il accepte par 14 voix contre 2 et 1 abstention l'amendement de la commission financière jugeant qu'un plafonnement de cette subvention est préférable à une solution indexée.

Il accepte à l'unanimité l'arrêté proposé. ».

Le président remercie Emmanuel Rieder et met au vote l'entrée en matière qui est acceptée par 36 voix contre 1.

Le président rappelle l'amendement de la commission financière et le met au vote. Il est accepté avec 1 voix contre.

Le président passe maintenant au vote de l'arrêté, ainsi amendé, du Conseil général concernant l'octroi d'une subvention au « Jardin d'enfants Bidibul », qui est accepté par 34 voix contre 2 et 1 abstention.

Le président donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT) qui souligne que l'on vient de prendre un arrêté qui se termine aujourd'hui - qui est même déjà terminé - puisqu'il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2003 pour une durée de 10 ans (art. 7).

Le président signale que Pascal Vaucher fait erreur. Le document qu'il a lu est l'ancien arrêté de la commune de Marin-Epagnier.

Pascal Vaucher (ELT) s'en excuse.

Le président donne la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec satisfaction que nous enregistrons votre vote positif. Nous allons donc pouvoir continuer à voir ce Bidibul, figure marquante de l'encadrement infantin, dans notre commune. ».

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption du plan spécial « Derrière-le-Château »

Le président donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je ne m'étalerai pas plus longtemps sur le sujet suite à la partie officieuse de tout à l'heure. Vous avez également tous reçu les documents qui accompagnent ce point 8 de l'ordre du jour.

Je rappelle néanmoins dans cette procédure la décision du Conseil général du 9 décembre 2010 de vendre ce terrain ou de réaliser ce terrain pour une certaine somme afin d'arriver à la réalisation de ce bien-fonds. Il s'agit aujourd'hui de passer par un autre outil d'aménagement, l'aménagiste l'a dit tout à l'heure, dû à la problématique qui n'était pas à l'ordre du jour en 2010.

Il s'agira de garder en ligne de mire l'enjeu et l'intérêt à proprement parler pour la commune en termes de réalisation pour ce terrain, du bien-fonds, et en regard de la situation financière de la commune.

Je m'arrête là mais reste évidemment à disposition pour vos questions. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Quentin Estève** (PSLT) pour la commission d'urbanisme.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Lors de sa séance du 18 juin, la commission d'urbanisme avait émis un certain nombre de remarques concernant ce projet. Nos remarques portaient à la fois sur le rapport justificatif et à la fois sur le plan spécial.

Pour rappel, ce projet nous avait été représenté en mars 2013, comme vous le savez, suite à la modification due à la nouvelle loi fédérale sur la limite constructible par rapport aux gazoducs.

Exception faite de la zone à 30 km/h dans ce quartier, que la commission souhaitait abaisser à 20 km/h, la commission, lors de sa séance du 26 novembre, a estimé que l'ensemble de nos remarques ont été pleinement prises en compte.

La commission d'urbanisme s'estime donc satisfaite de ce projet et invite le Conseil général à soutenir l'adoption de ce plan spécial. Merci. ».

Le président remercie Quentin Estève et donne la parole à la commission des travaux publics et des services industriels, qui ne s'exprime pas. Il donne donc la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En préambule et afin de couper court à toute accusation ultérieure, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien souhaitent confirmer haut et fort qu'ils soutiennent le développement de la parcelle « Derrière-le-Château ». Nous voyons d'un bon œil la construction de cette parcelle et l'augmentation de la stabilité qu'elle induit par exemple de nos effectifs scolaires ou de nos rentrées fiscales.

Nous souhaitons également tordre le cou à tout a priori quant à nos orientations sur les questions d'aménagement du territoire. Le peuple suisse a voté une nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui postule une densification plus élevée que jusqu'ici sans exclusion de mixité entre faible, moyenne, haute ou très haute densité. Nous partageons cette vision et nous nous réjouissons de voir le bétonnage horizontal aveugle remplacé par des interventions réfléchies et circonscrites à des périmètres de localité plus étroits. Nous avons cependant une lecture plus nuancée de la mixité ou de la densification que d'autres. La nouvelle LAT n'impose en effet pas de densification à tout crin dès le 1^{er} jour de son entrée en vigueur mais reconnaît bien au contraire la nécessité d'une mixité à l'image de la

respiration. Du très dense qui côtoie du moyennement dense et qui côtoie du faiblement densifié. Il y a de la place pour toute la palette.

Mais revenons à nos moutons. Le rapport qui nous est remis ce soir, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, soulève quelques questions auxquelles il nous apparaît important de répondre avant de passer du plan de quartier originel à un nouveau plan spécial.

Le rapport du Conseil communal le dit. Cette parcelle a été affectée en zone d'habitation à faible densité en 2007. S'en est suivi la sanction d'un cahier des charges en 2008 puis d'un plan de quartier en 2011 par les services cantonaux et communaux. Au terme de l'année 2011, la parcelle avait donc acquis des caractéristiques de constructibilité incontestables. Les 22'071 m² permettaient l'érection d'un volume bâti donné et donc une valeur assez aisée à calculer pour un promoteur comme pour la venderesse, en l'occurrence notre collectivité. 28 habitations mitoyennes pouvaient sortir de terre.

Intervient en 2012 une modification de l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs qui intègre les gazoducs à haute pression dans la liste des infrastructures assujetties. Celui posé au fond de la Thielle en fait bien évidemment partie. En conséquence de quoi, l'office fédéral de l'énergie nous recommande d'adapter le plan de quartier et d'éviter toute construction à une distance de 60 mètres. La formulation est d'ailleurs amusante. On nous recommande... Honnêtement, et vraiment très honnêtement, qui prendrait le risque d'aller à l'encontre de l'office fédéral de l'énergie et de devoir s'expliquer de constructions autorisées dans cette zone de 60 mètres dans le cas où un accident, bien hypothétique, venait à survenir sur ce gazoduc ? Bien évidemment personne. On ne nous recommande donc rien du tout et on nous met devant un fait accompli - celui du prince - et on nous enjoint de revoir la copie. C'est subtil mais c'est important pour la suite de notre réflexion.

En retirant une bande de terrain large de 60 mètres de la zone constructible, on ampute sérieusement les possibilités de construction sur la parcelle « Derrière-le-Château ». Du point de vue des partis libéral-radical et démocrate-chrétien, nous assistons de facto à une expropriation matérielle. Et qui dit expropriation matérielle dit demande d'indemnisation à l'exploitant du gazoduc dont la dangerosité vient d'être relevée par un acte fédéral. Il n'y a pas de calcul savant à faire, tout au plus à multiplier les 60 mètres de large par la longueur de la parcelle pour évaluer la surface devenue inconstructible et objet d'une compensation financière. Nous l'avons entendu de GTU ce soir, ce sont environ 4'000 m² qui disparaissent.

L'obtention d'une indemnité pour expropriation ramènerait alors la valeur de la parcelle restante à un montant probablement raisonnable pour maintenir le plan de quartier initial et réaliser les 18 habitations restantes au lieu des 28 initialement dessinées.

Or, pour maintenir le prix de vente et ainsi ménager la partie attractive de cette transaction, on a obtempéré poliment à la « recommandation » de l'office fédéral de l'énergie et on est parti dans la réalisation d'un plan spécial. Un plan spécial qui se retrouve ce soir sur nos pupitres et dont les contours urbanistiques induisent une densification conséquente. Il en résulte plus d'habitations à un prix de vente plus faible et l'attraction de nouveaux concitoyens aux capacités contributives réduites par rapport à ce qui était anticipé dans le plan de quartier initial.

Nous voici donc, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, réduits à deux alternatives :

- (a) valider le plan spécial, maintenir une rentrée probable de 3.7 millions de francs et accueillir 33 foyers fiscaux dont les coûts directs liés par exemple à la scolarité de leurs enfants ou à l'enlèvement de leurs déchets dépasseront assez facilement les perspectives fiscales qui accompagnent leur établissement
- ou
- (b) faire une pause, formuler une demande d'indemnisation pour expropriation matérielle, l'encaisser, corriger le prix de vente du terrain de cette rentrée puis accueillir un nombre plus mesuré de foyers fiscaux dont le bilan pour le compte de fonctionnement sera probablement plus favorable que dans l'optique du nouveau plan spécial

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien sont conscients que l'alternative (b) implique de batailler et donc de sortir de la polie obtempération. Mais c'est une piste qu'il nous semble nécessaire d'explorer un instant avant de ratifier un nouveau plan spécial.

En ce sens, nous invitons le Conseil communal à retirer son rapport et à le représenter une fois la démarche explorée minutieusement. Nous regretterions en effet de priver notre collectivité d'un projet attractif tant du point de vue du prix de vente de la parcelle que de ses retombées sur notre compte de fonctionnement pour y substituer un plan spécial qui maintient la rentrée aujourd'hui mais induit des coûts de structures déséquilibrés pour les 20 prochaines années.

A défaut de retrait, une majorité de notre groupe s'opposera à une entrée en matière et refusera logiquement le plan spécial proposé. Ceci non pas parce que nous nous opposons au développement de la zone mais bien parce que nous estimons qu'il existe un projet plus équilibré. Un projet dans lequel La Tène et ses partenaires gagnent des deux côtés de la médaille. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et salue l'arrivée d'Eric Flury (PSLT). **La majorité passe à 20.** Il donne la parole à **Francis Boss** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa dernière séance de groupe, le PSLT s'est penché sur le plan spécial présenté par le Conseil communal concernant le futur lotissement de « Derrière-le-Château » à Thielle-Wavre.

D'emblée, nous pouvons vous dire que ce n'est pas l'enthousiasme débordant qui fit surface lors de cette soirée.

Si nous reprenons l'historique de cette parcelle, il est certain que sa vente pourrait mettre un peu de baume dans les finances communales.

Nous constatons que cette parcelle, dont l'attrait a déjà été diminué par les directives imposées par les archéologues (pas de sous-sol, pas de creusage du niveau actuel pour les canalisations), se voit maintenant diminuée d'une surface supplémentaire par les prescriptions de sécurité dues à la présence du gazoduc. Malheureusement, ces prescriptions ont changé durant l'intervalle de la promesse de vente en 2010 et le moment où les promoteurs décident de construire.

En respectant la zone de faible densité valable en 2010, les nouvelles conditions péjoraient très fortement le prix des constructions à venir. Le Conseil communal nous propose aujourd'hui le passage de la parcelle en moyenne densité afin de maintenir un prix abordable pour les nouveaux propriétaires. C'est là que la chatte a mal aux pieds : d'un quartier de maisons familiales, on va créer une kasbah où le seul dégagement sera la route d'accès.

Qu'en sera-t-il pour les familles ? Il faudra démonter la balançoire des enfants pour installer la piscine en plastique ?, puis enlever la piscine pour planter le Stewi ? Donc, du point de vue architectural, on ne se dirige pas vers une réussite. En fin de réalisation des 10 premières unités, y aura-t-il encore des amateurs pour les étapes 4 à 6 ? Résultat possible : la commune n'encaissera plus rien.

Après ces considérations générales, notre groupe vous propose deux amendements au règlement.

Le premier concerne l'alinéa 1 de l'article 18 du règlement. Nous proposons de remplacer le texte suivant :

Le nombre de places de stationnement sera calculé conformément à l'annexe 1 du RELConstr. et sera au minimum de 2 places par unité d'habitation + 10% de places pour visiteurs.

En effet, nous estimons que 2 places de parc pour une famille est actuellement un minimum, notion déjà exigée dans le règlement d'urbanisme pour des appartements locatifs de

4 pièces et plus. Vu l'exiguïté du quartier en places de parc, en peu de temps un jeune amènera une 3^e voiture...

Pour l'alinéa 3, remplacer (question de calcul) *les six places de stationnement destinées aux visiteurs...* par *les sept places de stationnement...*, ceci pour correspondre aux 10% des parcelles.

Le 2^e amendement concerne l'alinéa 3 de l'article 20 du règlement. Nous vous proposons d'appuyer notre demande pour que les travaux généraux prévus à l'alinéa 3 soient réalisés immédiatement après la construction des 10 premières unités, ceci pour éviter que toute cette parcelle inconstructible reste en friche durant des années.

Ce soir, nous vous encourageons à les soutenir, même si notre adhésion à ce projet de changement de zone ne nous enthousiasme pas.

Nous voterons le règlement quand même. Merci de votre attention. Nous demanderons une suspension de séance pour discuter des propositions du PLRT. Merci. ».

Le président remercie Francis Boss et salue l'arrivée du conseiller communal Martin Eugster.

Jürg Wunderlin (ELT) demande une interruption de séance, accordée par **le président**.

* * * * *

Le président donne la parole à **Jürg Wunderlin** (ELT)

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Vu le point qui a été soulevé par le parti du centre-droit, l'Entente de La Tène ne va pas entrer en matière pour cette adaptation. ».

Le président remercie Jürg Wunderlin et donne la parole à **Francis Boss** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Par souci d'avoir le plus de renseignements possibles, notre groupe acceptera de soutenir la proposition du PLRT, même si nous ne s'y sommes pas extrêmement favorables, non pas à l'idée mais en pensant qu'il sera difficile d'obtenir quelque chose de la part de ces gens qui ont émis des prescriptions assez dures sur ces terrains-là.

Pour le moment, nous laissons le Conseil communal faire l'effort, tant mieux pour la commune, pour voir si l'on arrive à quelque chose. Nous vous en remercions ».

Le président remercie Francis Boss et donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais remercier Daniel Rotsch qui a pris la peine de me renseigner concernant la question que j'avais posée sur le ménage politique. Ma question était : « Y a-t-il une relation entre la centrale au gaz (vous allez dire que c'est une espèce d'obsession) et ce subit excès de précautions au sujet du gazoduc ? ». Je pense que oui et ceci pour diverses raisons techniques.

Il faut quand même savoir que cette centrale n'aura pratiquement pas de réserve de gaz. Elle doit donc impérativement être alimentée en boucle, entre autres, par le fameux gazoduc.

La centrale au gaz alimentera d'électricité près de 500'000 foyers, c'est énorme. Cela nécessite forcément une utilisation accrue des gazoducs. Ceux qui vous prétendent le contraire sont des menteurs.

Dans le canton de Vaud et dans le canton de Genève, et à Cornaux, il y a des altérations de gazoduc qui sont soumises finalement aux mêmes lois que chez nous. Les lois fédérales s'appliquent la même chose partout. En application de ces lois, des précautions sont prises.

Je rappelle que plusieurs maisons sont déjà construites. Alors évidemment on va parler de droit d'aller à pieds ou de choses comme ça mais moi je vous parle d'un principe de précaution.

10 mètres, 20 mètres, 60 mètres, en cas d'explosion de gaz, c'est absolument ridicule. On a des statistiques sordides pour savoir si on crame ou pas ; cela ne change pas grand-chose.

Puisque l'on est en période de Noël, je vais vous raconter un petit imprévu de conte, qui en fait n'en est pas vraiment un puisque c'est vrai.

Il était une fois dans la commune de Thielle-Wavre des autorités qui avaient demandé de pouvoir planter des piquets pour mettre des bateaux le long de la Thielle. Les autorités fédérales (la même chose que maintenant) nous ont sorti des lois sur les rives, sur les rivières : on ne pouvait pas mettre des bateaux le long de la Thielle. Un an plus tard, les Bernois plantaient des piquets à bateaux tout le long de la Thielle, vous pouvez les voir car ils y sont toujours ; cela représente des centaines de milliers de francs et vous pouvez calculer, au fil des années cela fait des millions qui sont allés d'un côté de la Thielle plutôt que d'aller du nôtre.

C'est un peu la même chose dans le cas qui nous préoccupe. On parle de construire des maisons simples par comparaison aux maisons de standing par exemple du côté de Gampelen.

Ce n'est pas un conte de Noël mais la réalité. Je peux nommer à témoin ce soir le président du Conseil communal. C'est la même chose que ce qui se passe au niveau des lois fédérales qui nous tombent dessus. Je vous remercie. ».

Le président remercie Laurent Suter et donne la parole à **Gérard Gremaud (PSLT)**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je précise que je m'exprime en mon nom personnel et non pas au nom du groupe.

J'ai de la sympathie pour la proposition du PLRT qui vise à éviter que la commune perde éventuellement des plumes dans cette opération financière.

Néanmoins, j'aimerais relever qu'il n'y a pas d'expropriation formelle, telle que le pensent certaines personnes. ».

Le président remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Daniel Rotsch** qui pense que c'est un peu amer ce que l'on entend ce soir parce que finalement il y a de la part de votre Autorité une certaine contradiction par rapport à la décision qui a été prise le 9 décembre 2010 de réaliser ce terrain pour une valeur de 3'700'000 francs à l'époque (les documents sont publics ; il n'y a pas de secret).

Aujourd'hui, ce que l'on vous dit à travers ce plan spécial, c'est que l'on ne change plus rien sur la valeur de ce terrain.

Il y a aussi des sous-entendus. Il est étonnant que le PDC, qui fait partie du centre-droit, annonce qu'il a un peu des soucis par rapport au nombre de gamins qui viendront en plus dans la commune ; ceci a été entendu de la part d'un parti qui soutient les familles. Il ferme la parenthèse et signale qu'il a bien sûr dit ceci en son nom propre.

Aujourd'hui, on vous propose de répondre à une problématique qui a surgi en cours de route. Normalement, si tout s'était bien passé, on aurait dû réaliser 28 unités et aujourd'hui, c'est 33 unités que l'on va réaliser, soit 5 de plus. On n'est pas en train de vous dire que l'on va construire une tour avec 25 étages ; on vous dit simplement que l'on adapte une nouvelle situation par rapport à quelque chose qui était inconnu au départ. Est-ce que l'exercice est de vouloir à tout prix aller chercher une compensation pour faire les fiers-à-bras auprès de quelques organismes ? Si tel est le cas, vous choisissez de perdre du temps ; vous choisissez aussi de ne pas réaliser un bien-fonds qui pourrait aujourd'hui, dans la situation financière de la commune, apporter du baume, tel que dit par un représentant de votre

Autorité. Cela est vraiment dommage parce que finalement la situation n'a pas fondamentalement changé.

En termes architectural et urbanistique, l'on avait peut-être des maisons un peu plus cossues, 28 unités avec un peu plus de terrain, mais elles étaient aussi plus chères. Honnêtement, 28 unités à plus d'un million dans ce secteur, vous croyez vraiment que cela était un succès commercial ? Aujourd'hui, il a de la peine à le croire, déjà parce qu'il y a des spécialistes en finances parmi vous qui confirmeront que les conditions de prêts pour acheter une maison se sont durcies. Au marché de l'immobilier de la commune de La Tène, dans une gamme de prix moins élevés, non pas parce que c'était la volonté exprimée au départ mais bien parce que l'on adapte quelque chose aux conditions nouvellement exprimées.

Aujourd'hui, si vous n'entrez pas en matière et si vous n'acceptez pas ce plan spécial, vous prenez consciemment en compte le fait que nous allons perdre du temps pour la réalisation de quelque chose qui pourrait se faire dans des délais raisonnables.

Il y a tout de même une certaine amertume d'entendre les propos qui sont énoncés ce soir.

Concernant la problématique du développement de la conduite de gaz, nous avons évidemment pris contact avec Gaznat et lit quelques éléments de leur réponse : la conduite de gaz actuelle a été dimensionnée pour une pression maximale de 70 bars ; la pression d'exploitation actuelle varie entre 40 et 55 bars en fonction des conditions météorologiques. D'après Gaznat, il n'y a pas de projet d'extension ou d'augmentation de pression de cette conduite de gaz, tout simplement parce qu'elle n'est pas dimensionnée pour aller plus haut. S'il devait y avoir un projet d'extension, cela serait la construction d'une nouvelle conduite de gaz, avec toutes les procédures qui lui sont liées et attachées. Toujours d'après Gaznat, pour la centrale à gaz de Cornaux, il n'y a pas en principe de projet de développement ou d'extension de cette conduite.

Il voulait faire son petit laïus de Winkelried parce qu'il sent que de toute façon nous avons que peu de chances ce soir.

Il voulait simplement attirer votre attention sur le fait que l'on passe à côté d'une belle occasion de réaliser un bien-fonds, et vous l'avez vu, avec une articulation urbanistique et architecturale intéressante, avec un projet de constructions qui rentre dans le marché immobilier d'aujourd'hui, évidemment avec certaines contraintes, certains désavantages, mais on ne peut pas toujours avoir le beurre, l'argent du beurre, la laitière et la vache en même temps. Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs.

Le président remercie Daniel Rotsch et met au vote l'entrée en matière, qui est rejetée par 22 voix contre 10 et 4 abstentions.

Le président donne la parole à **Daniel Rotsch** qui remercie les commissions d'urbanisme ainsi que celle des travaux publics et services industriels qui ont travaillé depuis plus d'une année sur ce projet qui malheureusement avorte. Il remercie également le promoteur qui a fait un très très grand travail pour trouver une solution, qui n'a malheureusement pas reçu un accueil favorable de votre Autorité.

9. Motion cosignée par les présidents et chefs de groupe PLRT et PSLT, intitulée « Le Conseil général invite le Conseil communal à rétablir dans le cadre du projet d'écoquartier social Agora et de la société anonyme Sanaforum Holding SA, la réalité du dossier au travers d'un rapport d'information à déposer auprès du Conseil général d'ici au 12 juin 2014 »

Le président donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT) pour les motionnaires.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je m'exprime en tant qu'un des motionnaires de cette motion.

Depuis la présentation par le Conseil communal en mars 2013 d'un dossier sur l'écoquartier Agora et la découverte par les conseillers généraux de la création de la société SanaForum Holding SA, bien des choses se sont passées.

Durant cette période « agitée », les informations communiquées au public et aux conseillers généraux par différentes voies, y compris par la presse, se sont montrées parfois contradictoires, souvent partielles et pour le moins incontrôlables.

Cette motion ne vise cependant pas à demander un historique des faits au Conseil communal, mais plutôt de l'enjoindre :

- à reprendre l'analyse des besoins
- à reprendre contact avec les partenaires éventuels et reconstituer un climat de confiance
- à évaluer l'opportunité de continuer, de modifier, voire d'abandonner le projet d'écoquartier Agora
- à éventuellement redéfinir un nouveau projet

Si le projet d'un écoquartier n'est pas abandonné, nous demandons donc par cette motion au Conseil communal de nous présenter dans les six mois un rapport décrivant le nouveau projet et plus particulièrement son mode de financement. Nous lui demandons également de nous tenir régulièrement informés de son avancement ou d'un éventuel abandon.

En ce qui concerne la société SanaForum SA, en tant que représentant du Conseil général à l'assemblée générale de SanaForum Holding SA, j'ai reçu différents documents du Conseil communal. Pour l'instant, je les analyse en détail et je conforte mon interprétation en rebouclant les informations avec les conseillers communaux en charge du dossier et avec l'administration.

Une séance de travail avec le Conseil communal est prévue ce lundi 16 décembre et nous discuterons de l'opportunité d'une assemblée générale extraordinaire de SanaForum SA et de ses objectifs.

Vu le caractère délicat de la négociation en cours avec l'actionnaire principal, les motionnaires sont conscients qu'il n'est pas opportun de dévoiler publiquement nos batteries à ce stade.

Nous pouvons donc considérer que le Conseil communal a répondu par avance à nos attentes.

Nous demandons néanmoins au Conseil communal de nous informer des résultats de cette négociation dans les meilleurs délais. Je vous remercie ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La genèse de cette motion est à situer en avril 2013.

En effet, les partis PS et PLR avaient déposé plusieurs résolutions concernant le projet d'écoquartier social Agora et de la société anonyme SanaForum Holding SA pour le Conseil général du mois de juin. Ce Conseil avait été annulé. Ensuite, nous avons déposé les mêmes résolutions pour le Conseil général suivant du 26 septembre, où elles n'ont pas été traitées pour les raisons que nous connaissons tous.

Avec le nouveau Conseil communal en fonction, il nous a paru opportun de retirer les résolutions telles qu'elles avaient été formulées. Il nous paraît toutefois utile et nécessaire de demander ce soir au Conseil communal de nous informer sur deux points :

1. la réalité du dossier projet d'écoquartier social Agora
2. clarifier la représentation de notre commune dans la société SanaForum SA et présenter une stratégie de sortie

Le Conseil communal travaille certainement déjà sur ce dossier donc nous nous réjouissons de lire ce rapport prochainement mais au plus tard le 12 juin prochain, un délai de 6 mois prévu dans le règlement communal pour des motions de ce type.

Au nom du PLR et du PS, j'appelle tous les conseillers généraux à soutenir cette motion. ».

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal est favorable à répondre à cette motion.

Il va faire état d'une prise de position par rapport à ce qu'il se fera par la suite sur le plan de l'hébergement social de notre commune.

Il ne sera certes plus question du projet Agora pour ce nouveau projet qui devra abriter entre autres une structure d'accueil pour les besoins communaux ; un autre nom s'imposera. C'est la seule chose pour laquelle la commune adhère à l'origine à ce projet, pour l'hébergement et l'accueil des enfants.

Pour l'heure, il appartient au Conseil communal de tout reconsidérer, pas à pas, avant de poursuivre quoi que ce soit.

Quel terrain (je vous rappelle que nous n'avons plus de fonds sur lequel faire quoi que ce soit) ?

Quelle structure (à part l'hébergement extrafamilial, voire même d'autres) ?

Quel financement, etc., etc. ?

Nous acceptons d'informer régulièrement le Conseil général de l'avancement des discussions et de préparer un nouveau rapport complet mentionnant notamment les impacts financiers ou autres. Merci Monsieur le président, Mesdames, Messieurs ; c'est tout ce que j'avais à vous dire pour le moment. ».

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de leur séance de groupe du 10 décembre 2013, les conseillers généraux socialistes présents ont à l'unanimité :

- reconduit leur intérêt pour la création d'un écoquartier dans notre commune
- apporté leur soutien à cette motion demandant au Conseil communal de reprendre le dossier et de présenter un rapport dans les six mois, tout en tenant le Conseil général dûment informé

Ils soutiendront donc cette motion. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Michel Planas** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de notre séance de préparation, nous avons pris connaissance de la motion du PLRT et du PSLT. Celle-ci présente deux objets bien distincts, soit :

- le dossier écoquartier Agora qui mérite certes une information du Conseil communal mais dans un délai moins contraignant que celui demandé, soit les 6 mois
- le dossier concernant la société SanaForum Holding SA doit être traité lui en priorité

L'ELT a envoyé cette semaine une liste de questions à l'attention du Conseil communal qui devrait apporter, nous l'espérons déjà ce soir, au point 12 de l'ordre du jour, tout ou partie des réponses, sinon dans tous les cas lors du Conseil général de février 2014.

Pour ces raisons, la majorité des membres de l'ELT s'abstiendront quant à l'acceptation de cette motion. ».

Le président remercie Michel Planas et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

On vient d'entendre une intervention d'Alain Maurissen, qui propose de convoquer une assemblée générale de SanaForum.

Pour nous, cette histoire de SanaForum, c'est encore un peu le foutoir, excusez-moi parce que l'on ne sait pas trop qui fait quoi dans cette société.

Finalement, est-ce que l'on ne pourrait pas au niveau de ce Conseil général, recevoir les statuts de cette fameuse société afin de voir enfin qui fait quoi dans cette société. Je vois mal la commune, étant majoritaire dans cette société, pouvoir décider de quoi que ce soit dans l'état actuel des choses. C'est quand même un élément qui nous manque. Cela nous aiderait à mieux comprendre qui est cette société SanaForum, qui est actif dans cette société et quels sont finalement les droits et les obligations de la commune dans ce cadre-là. Merci. ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à la question qui vient d'être posée, j'ai distribué allègrement ces statuts à bon nombre de conseillers généraux. Par ailleurs, ils sont publics ; il suffit d'aller sur le registre du commerce du canton de Neuchâtel, de faire une recherche sur la société SanaForum et vous recevrez le PDF en ligne qui donnera les statuts et les différents amendements qui ont été faits et vous pourrez constater que tout y est décrit. Monsieur Girardin est toujours président du conseil d'administration, qui est composé de deux personnes, Messieurs Rotilio et Girardin. ».

Le président rappelle qu'il n'est pas judicieux d'invectiver ses collègues dans les prises de parole.

S'agissant de la question des statuts, il précise, en tant que juriste, que les statuts ne sont pas diffusés en ligne sur le registre du commerce. Ce que l'on a, ce sont les administrateurs de la société.

Il donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT) qui précise que les statuts sont disponibles car c'est là qu'il les a trouvés.

Le président signale alors que c'est une nouveauté pour cette société mais pense tout de même que le Conseil communal pourrait effectivement distribuer ces statuts (règlement interne de la société). Il n'a jamais vu que des statuts étaient diffusés en ligne. Une société anonyme peut néanmoins les diffuser sur son site Internet, mais il s'agit peut-être d'une question de détail un peu technique. Il donne donc la parole à **Michel Muster** pour répondre à cette question.

Michel Muster répond qu'il n'y a pas de raisons pour que ces statuts soient gardés dans nos tiroirs. C'est très volontiers qu'il peut en donner les références ou les faire parvenir par voie électronique.

Florian Bulliard (GCD-PLRT) signale à titre informatif que les statuts se trouvent effectivement sur le site ne.ch.

Le président remercie Florian Bulliard pour cette information, ce qui est nouveau, mais cela ne doit néanmoins pas empêcher le Conseil communal de nous les transmettre. Il donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT), qui précise qu'il a également donné ces statuts au président de l'Entente.

Le président remercie Alain Maurissen pour cette précision et puisque la parole n'est plus demandée, il met au vote le texte de la motion, qui est accepté par 28 voix et 10 abstentions.

10. Projet de résolution des conseillers généraux Yannick Butin et Florian Bulliard (PLRT), délégués à Midnight La Tène, au sens de l'art. 73 RGC

Le président donne la parole à **Florian Bulliard** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le projet de résolution que nous vous présentons ce soir *avait* pour objectif de vous tenir informés des suites de la phase pilote du Midnight La Tène. « *Avait* » car le projet de résolution devait initialement être discuté lors du Conseil général du mois de juin 2013. Celui-ci ayant été annulé, cela n'avait pu être fait. Cette date était pourtant essentielle dans le processus car le Conseil communal devait, à ce moment, prendre la décision de renouveler ou non le contrat avec la fondation idée:sport pour l'année 2013-2014. Afin d'éviter une incertitude politique, la saison 2013-2014 a donc été relancée depuis fin octobre.

Depuis maintenant plus de 24 soirées, pas moins de 45 jeunes s'y retrouvent chaque samedi pour partager leur amour du sport dans une ambiance festive mais surveillée. Au vu des statistiques plus qu'encourageantes, de l'attitude positive et des déclarations des participants, il est évident que ce projet répond à une véritable demande de notre jeune population.

Tirant les conclusions de ces multiples points positifs, nous demandons donc au Législatif laténien, au nom de la fondation idée:sport, du groupe de planification ainsi qu'au nom de la jeunesse laténienne de pérenniser le projet Midnight sport pour les années à venir. Merci. ».

Le président remercie Florian Bulliard et donne la parole à **Yannick Butin**, qui précise que le Conseil communal est favorable à cette résolution et recommande de l'accepter afin de pérenniser cette activité dans notre commune.

Le président remercie Yannick Butin et donne la parole à **Quentin Estève** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Lors de sa séance du mardi 10 décembre, le groupe socialiste s'est prononcé sur le présent projet de résolution, après l'avoir lu attentivement.

Nous sommes pleinement conscients de l'utilité d'un tel projet. Il est important que la commune de La Tène puisse offrir l'opportunité à nos jeunes de se réunir pour des activités de soirée qui soient à la fois ludiques et attrayantes. Le caractère sportif et l'encadrement dans la bonne humeur dispensés dans ces activités par les coaches nous confortent dans la crédibilité, le sérieux et l'importance de cette initiative.

Nous constatons également que le succès de cette manifestation est au rendez-vous. Nous sommes convaincus que la réussite du Midnight La Tène dépendra de la régularité de son offre et du lien de confiance qu'elle entretiendra avec son public.

Pour ces raisons et bien d'autres, le groupe socialiste soutiendra activement ce projet de résolution. ».

Le président remercie Quentin Estève et donne la parole à **Florian Bulliard** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au vu du succès constaté par le groupe centre-droit, il a choisi de soutenir la résolution à l'unanimité. ».

Le président remercie Florian Bulliard et donne la parole à **Jean Claude Wäfler** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le 9 décembre, lors de sa séance de préparation du Conseil général, le groupe de l'Entente de La Tène a examiné et discuté avec grand intérêt le projet de résolution des conseillers généraux Yannick Butin et Florian Bulliard, délégués à « Midnight La Tène », au sens de l'art. 73 du règlement général de commune.

Le document expose clairement et de manière détaillée les tenants et les aboutissants de cette « success story », vécue dans notre commune pendant la phase pilote du projet « Midnight Sport ». Ce ballon d'essai met en évidence, d'une part le besoin avéré d'une telle offre et, d'autre part, de la poursuivre. Par ailleurs, l'engagement efficace et enthousiaste de ceux et de celles, qui apportent une merveilleuse contribution pour encadrer et soutenir notre jeunesse villageoise, est très réjouissant. L'ELT saisit ici l'occasion pour leur adresser, ainsi qu'aux auteurs du projet de la résolution, ses sincères remerciements et sa reconnaissance.

C'est donc à l'unanimité que les membres du groupe de l'ELT présents ont accepté le projet de résolution proposé que nous voterons ce soir.

Cependant, puisque le Conseil communal est fortement invité à pérenniser également le financement de « Midnight La Tène » pour les années à venir et qu'aucun coût n'est mentionné dans le projet de résolution, nous demandons que le Conseil communal précise le coût annuel, ainsi que le montant à budgétiser pour ce poste, sachant que « Midnight Sport » se déroule pendant deux périodes de l'année, soit au début et à la fin de celle-ci. Merci. ».

Le président remercie Jean Claude Wäfler et donne la parole à **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à la question de l'Entente, le coût du projet est d'environ 25'000 francs par année, à ajouter la présence d'un agent de sécurité durant ces soirées, soit environ 3'400 francs par an. ».

Le président remercie Yannick Butin et puisque la parole n'est plus demandée, il met au vote le projet de résolution des conseillers généraux Yannick Butin et Florian Bulliard (PLRT), délégués à Midnight La Tène, au sens de l'art. 73 RGC, qui est accepté à l'unanimité.

11. Interpellation du parti Libéral-Radical de La Tène relative au respect des droits politiques par l'Exécutif laténien dans le cadre des votations communales

Le président donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vais donc résumer brièvement ce que vous avez déjà reçu sous forme papier.

La campagne qui a mené à la votation du 9 juin a surpris le parti libéral-radical. Menée tambour battant par le Conseil communal face à des référendaires plus que discrets, elle a vu nombre de publications se succéder. Au point que le parti libéral-radical en est venu à s'interroger sur la pertinence d'une démarche si active. Si sur le fond le résultat est entendu et nous ne souhaitons pas revenir sur celui-ci, sur la forme, l'approche choisie par l'Exécutif s'est révélée très audacieuse.

Communiquer à pleines pages de publicité alors même que le message explicatif aux électeurs a été déposé dans les boîtes aux lettres et qu'il n'y a pas nécessité de rétablir des informations erronées qui auraient été distillées par les référendaires peut être aisément assimilé à un obstacle à la formation objective de la volonté des citoyens. La jurisprudence et la doctrine judiciaire helvétique regorgent d'exemples que nous nous sommes efforcés d'exprimer dans notre interpellation.

Ces exemples sont faciles d'accès et ils constituent autant d'arguments pour n'importe quel taiseux souhaitant contester un résultat de scrutin serré. Aussi, nous estimons que la campagne menée en vue du scrutin de juin dernier est allée trop loin et qu'elle a fait courir des risques trop élevés aux autorités. Une contestation d'un résultat moins clair que celui sorti des urnes aurait pu être déposée sans difficulté devant un tribunal. Nous aurions alors peu goûté un étalage supplémentaire de l'amateurisme de nos autorités dont Conseil communal et Conseil général font intégralement partie.

Nous invitons par conséquent le Conseil communal à davantage de retenue dans de futurs scrutins, ceci afin de mettre toute les chances de notre côté et d'assurer un déroulement conforme aux usages. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal comprend bien la raison de cette interpellation. Il reconnaît avoir pris des décisions au-delà de sa compétence et il prêtera à l'avenir davantage attention aux droits politiques. Merci. ».

Le président remercie Michel Muster et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), qui se déclare très satisfait de cette réponse.

12. Question(s) écrite(s) du groupe ELT concernant la participation de la commune à la société SanaForum (nouveau point)

Le Conseil communal a-t-il envoyé une demande écrite de sortie du capital action de la société SanaForum ? Si oui, à quelle date ?

Une réponse a-t-elle été reçue ? Si oui, à quelle date et quelle en est sa nature ?

Le nouveau représentant à l'assemblée générale de SanaForum a-t-il les démarches pour convoquer une assemblée générale ?

Est-ce qu'une assemblée générale de SanaForum a été agendée depuis la demande écrite du Conseil communal ? Si oui, à quelle date ?

Le Conseil communal a-t-il pris une décision finale dans cette affaire ?

Le président donne la parole à Pascal Vaucher (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Mon collègue de l'Entente ayant déjà exposé les motifs de cette « Question(s) écrite(s) du groupe ELT concernant la participation de la commune à la société SanaForum », je me contenterai de préciser que la forme de la question écrite permet d'obtenir rapidement une réponse (au plus tard lors du prochain CG) et qu'elle décharge également le CC et l'administration de la rédaction fastidieuse d'un rapport, sans pour autant pénaliser la transparence.

Les questions étant assez précises, je pense que le Conseil communal devrait être à même d'y répondre ce soir déjà. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je suis en mesure au nom du Conseil communal de répondre directement à toutes les questions posées par l'Entente.

A la question n°1, la réponse est oui, par courrier recommandé du 13 septembre 2013 adressé à la société et confirmé par courrier du 15 novembre 2013.

A la question n°2, la réponse est oui, par courrier recommandé du 22 octobre 2013 de l'actionnaire majoritaire Rotilio Holding SA, signé Gino Rotilio, proposant trois points :

- 1) rachat et transfert immédiats des parts-actions communales pour 30'000 francs ;
- 2) rétrocession des études d'Après et documents annexés y relatifs ;
- 3) annulation de la convention de droit d'emption ?

A la question n°3, la réponse est non, Alain Maurissen étudie les documents qui lui ont été remis tout à l'heure et une rencontre avec le Conseil communal est agendée lundi prochain 16 décembre afin d'organiser une assemblée générale de SanaForum dans ce sens.

A la question n°4, la réponse est non, mais elle le sera prochainement.

A la question n°5, la réponse est non, bien que pour l'instant l'objectif poursuivi est de sortir prioritairement de l'actionnariat de SanaForum, en collaboration avec Alain Maurissen qui est le représentant du Conseil général à l'assemblée générale de SanaForum ; le Conseil communal prendra une décision finale une fois que cet objectif sera atteint d'une part et quand il aura rencontré tous les acteurs qui avaient été concernés par ce projet d'écoquartier social d'autre part.

En outre, le Conseil général vient d'accepter une motion donnant six mois au Conseil communal pour établir un rapport.

J'espère que les réponses apportées seront satisfaisantes. ».

13. Lettres et pétitions (ancien point 12)

Néant.

14. a) Communications du Conseil communal (ancien point 13)

Silvia Praz informe le Conseil général que le Conseil communal a nommé Christian Ruchti comme responsable du camping de La Tène avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Daniel Rotsch informe le Conseil général sur l'avancement des travaux du bouclage d'eau de boisson débuté il y a quelque temps en arrière.

Nous avons pris six mois de retard pour le début des travaux, retard malheureusement créé par la lenteur des propriétaires à autoriser le passage des conduites sur leurs biens-fonds, ce qui fait que les travaux n'ont débuté qu'au mois de septembre.

A ce jour, la connexion sur Thielle-Wavre (objectif principal posé pour cette fin de l'année malgré le retard) est pratiquement terminée. Nous avons encore des opérations d'hygiénisation et d'interpression différentes à effectuer, mais en principe tout début 2014 Thielle et Wavre devraient être alimentées non plus par la commune de Saint-Blaise mais bien par le captage de Vigner pour la part de la commune de La Tène.

Les travaux vont être interrompus durant l'hiver parce que le sol va être durci et ils reprendront, selon les conditions météorologiques, à fin janvier.

D'un point de vue financier, il n'y a pas d'impact. A ce jour, les projections financières en fonction du crédit voté par le Conseil général sont respectées et nous espérons qu'il n'y aura pas de surprise d'ici la fin des travaux qui devrait être en principe prévue à fin mai.

Martin Eugster informe le Conseil général sur l'avancement des travaux à la rue de la Gare.

Nous avons adjudgé les travaux de génie civil, avons rencontré les propriétaires autour de la rue de la Gare et avons eu des contacts avec notre ingénieur-conseil Mauler SA et Facchinetti SA qui est notre répondant pour le génie civil pour planifier le début des travaux ; nous sommes partis dans une première planification en mars 2014 et nous voyons maintenant une possibilité de commencer plus tôt, en février, pour profiter de la saison froide afin que les gens soient moins perturbés pour ouvrir ou fermer les fenêtres et les portes.

Nous allons informer la commission des travaux publics et des services industriels en janvier en séance ordinaire, ainsi que les riverains et la population par le biais du Bulcom en organisant une séance publique début février et les travaux pourront commencer début février si tout va bien.

Michel Muster informe le Conseil général d'informations d'ordre financières.

Etant débutant dans le domaine, il souhaite tout de même vous parler du budget qui vous sera proposé au mois de février. Pour l'instant, au niveau des charges, nous sommes nettement mieux ou en meilleure posture que pour l'année qui vient de se finir. En revanche, au niveau des recettes, nous avons un sérieux souci, ce qui fait que l'on a un budget déficitaire assez important. Il ne peut pas donner de chiffres précis ce soir parce que l'on est encore en train d'y travailler. Sur le plan du résultat 2013, nous avons eu une grande surprise : vous savez qu'il faut refinancer la caisse de pensions de l'Etat (prévoyance.ne) et nous avons l'obligation, ce qui est une décision irrévocable, de comptabiliser ce rattrapage sur 2013, ce qui va faire passer le déficit prévu par le budget 2013 de 1'300'000 francs à plus de 3'000'000 francs.

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

15. Divers (ancien point 14)

Marie Dubois Passaplan (ELT) s'exprime en ces termes :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

D'abord, j'aimerais préciser que c'est en mon nom propre et non pas au nom de mon groupe que je m'adresse à vous.

A la lecture d'une nouvelle motion des groupes PLRT et PSLT sur le sujet et maintenant que le nouveau Conseil communal presque bis est en place, j'aurais tout de même une ou deux choses à dire.

Je n'ai entamé que mon 2^e mandat au sein de ce Législatif, et je n'ai pas, contrairement à d'autres, une très longue expérience de son fonctionnement.

J'aimerais revenir, vous vous en doutez peut-être, sur ce qui concerne entre guillemets l'affaire « AGORA ». Non pas l'affaire elle-même, mais sur les conséquences inévitables qui ont découlé des événements et ont marqué les derniers mois de la vie de la commune.

D'abord, j'aimerais m'insurger sur la manière dont certains ont pris en otage des conseillers généraux (je pourrais ajouter tout parti confondu !), pour faire passer leurs griefs, voire leur acharnement à vouloir obtenir un résultat qui aujourd'hui encore me paraît peu compréhensible.

Où s'est situé réellement le problème ? Un dysfonctionnement au sein du Conseil communal, sans doute.

Une saine confrontation aurait été nécessaire entre les personnes impliquées.

Heureusement, nous disposons de moyens démocratiques pour tenter de rechercher la vérité. Mais que dire dans le cas présent de la forme utilisée par certains pour y parvenir ?

Comme d'autres certainement, j'ai pris connaissance de toute cette « affaire » en même temps que le reste de la population. C'est-à-dire par les grands titres de notre journal local.

Je m'insurge également contre ce procédé. Je me suis engagée dans ce Législatif par altruisme et j'ose le dire par dévouement, comme vous d'ailleurs, pour cette commune dans laquelle je vis.

De nos jours, nous savons tous à quel point le monde politique souffre d'une mauvaise image auprès d'une partie de nos concitoyens. Le taux de participation aux dernières élections est significatif.

Hélas, trois fois hélas, les affaires communales et malheureusement cantonales se succèdent. Tout cela n'encouragera certainement pas de nouvelles personnes à s'engager pour faire vivre la commune.

Les personnes ayant décidé de faire passer la plupart des informations, justes ou fausses au demeurant, par voie de presse, par des articles sensationnels, ont-elles mesuré les conséquences auprès de l'électorat ?

Pour en revenir au fond du problème, si toute cette affaire a été déclenchée pour récupérer un siège perdu, dans ce cas-là également que dire de la forme ?

Au lieu de cela, nous devrions au contraire donner aux autres l'envie de participer à la vie de notre commune. Cessons de jeter en pâture des affaires par voie de presse en détruisant encore un peu plus l'image du monde politique.

Si par notre engagement nous ne sommes pas capables de débattre, résoudre des problèmes et tenter de construire un avenir encore meilleur, sans offrir un tel déballage et une telle image de nous-mêmes, quelles conclusions en tirer ?

Néanmoins, je vous souhaite de belles Fêtes de fin d'année. ».

Eric Flury (PSLT) signale que vous savez tous qu'aujourd'hui que le canton de Neuchâtel était en liesse et ceci est évidemment en lien avec l'organisation de la réception de notre concitoyen qui a été élu président de la Confédération.

A cet effet, il voulait informer que les Autorités exécutives de notre commune ;le Conseil communal de La Tène a été cité à trois reprises devant un parterre gigantesque composé d'autorités fédérales, cantonales, communales, de tout horizon, que ce soit des horizons politiques, judiciaires, associatifs, militaires, religieux, sportifs, etc. pour la part prépondérante qu'il ont prise dans l'organisation de cette journée et donc dans sa réussite, ceci avec deux autres communes, Auvernier et Neuchâtel.

Cela s'est passé aujourd'hui et c'est pour cela qu'il tenait à partager cette bonne information avec vous, une information qui est évidemment bénéfique pour l'image de notre commune et à titre tout à fait personnel, il aimerait féliciter et remercier le Conseil communal.

- Applaudissements -

Michel Muster signale que vous avez toutes et tous reçu une invitation de l'Auberge de La Tène. C'est avec plaisir que nous nous y retrouverons si vous vous êtes inscrits.

Michel Muster tient à vous souhaiter ses meilleurs vœux pour ces Fêtes de fin d'année et un bon début pour 2014.

- Applaudissements -

La parole n'étant plus demandée, **le président clôt la séance à 21 h 30**. Il remercie également tous les collègues de travail, le Conseil communal et l'administration.

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

M. Montini

M. Dubois Passaplan